L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX No. 73 RUE DE CHARTRES.

MARDI MATIN, 12 JANVIER.

Les révélations du procès d'Arnim.

Les surveillants de la presse française—Portrait de M. Thiers. Les partis politiques en France. La question militaire. Le rôle d'un ambassadeur allemand à Paris.

Nous empruntons [illegible] traits [illegible] dans le cours du procès d'Arnim.

Dépêche du [illegible] 1872. Elle donne des [illegible] sur quelques Allemands qui [illegible] dans les journaux [illegible] intermédiaires entre la presse de Vienne et la presse française. M. Hefner, qui travaille pour M. Gambetta, est aussi attaché au Wanderer, Vienne, et correspond avec le Bund, de Berne, Hamburger Nachrichten. La Presse, de Vienne, reçoit des informations d'un M. Cohn. Un des intermédiaires principaux entre les journaux démocratiques de France et d'Allemagne est M. Simon Deutsch. Pendant la guerre, il était à Vienne et cherchait à y provoquer des sympathies pour la France. Plus tard il fut en France membre de l'Internationale. Arrêté après la Commune, il fut remis en liberté à l'intervention de la légation d'Autriche et expulsé. [illegible] Il est intéressé pour une somme de 5,000 francs dans le journal de Gambetta, la République française.

La dépêche suivante, du 12 mai 1873, a été mentionnée dans le procès sous le titre: "L'Incapacité de M. Thiers."

Après avoir dit que la "querelle entre le président et l'Assemblée Nationale" s'est terminée par une récente défaite, [illegible]

[illegible]

Rapport du 11 avril 1874.

[illegible] pas d'amis dans le pays, et dit qu'aux hommes extraordinaires seuls il est donné de gouverner parlementairement sans amis. Il est donc curieux de voir comment M. de Broglie se tirera d'affaire.

Rapport du 11 avril 1874.

M. d'Arnim y traite la question militaire et manifeste son étonnement de ce qu'en France, où l'armée a perdu tout son prestige, personne ne songe à y rien changer, tandis qu'en Allemagne on fait encore tout ce qui est proposé pour y introduire des améliorations.

La crainte de l'Allemagne domine maintenant en France; mais si le système militaire qui permet à présent à l'Allemagne de jeter en peu de jours une armée sur Paris était disloqué, l'état psychologique de la France changerait aussitôt et nous serions affaire à elle. La France est réglée par des personnages qui ont commencé leur carrière politique sous le gouvernement de Juillet. Ils ont été condamnés pendant vingt ans à l'inaction et n'ont rien appris pendant ce temps-là.

Tous ces personnages, à l'exception du duc Decazes, sont incapables de gouverner et âgés de cinquante-cinq à soixante ans. Ils seront plus ou moins victimes des partis dominants.

Si l'empire revenait avec Napoléon IV, il ne pourrait s'appuyer sur les anciens serviteurs de l'empire, Gramont, Fleury et d'autres pourraient encore aspirer à de hautes fonctions, mais ne rendraient plus de services. L'empire serait forcé d'avoir recours à de nouveaux soutiens. Il en est de même de la République.

Si Gambetta veut gouverner, il faudra aussi qu'il s'adresse aux jeunes. Il est possible que, dans cinq ou dix ans, il n'existe plus un seul des hommes influents de ce moment. Nous serons alors en présence d'une génération d'hommes d'Etat français auxquels les malheurs de la France auront servi de leçon. Il est évident que cette génération, dont les frères sont morts sur les champs de bataille, considérera comme un devoir de régler le compte de la France avec l'Allemagne.

La tâche de tout ambassadeur allemand à Paris doit être de démontrer constamment le tort des Français, de prendre acte de temps en temps de leur conduite. La situation dans laquelle nous nous trouvons à présent ne peut être modifiée que par un mot d'ordre, auquel se soumette la majorité; sans cela rien ne changera, et s'il est évident que les Français attendent des airs belliqueux, Sa Majesté prendra la décision nécessaire. Le contenu de cette décision ne peut pas être encore venu, et l'on peut prendre patience vis à vis d'un pays où personne ne sait ce qui arrivera le mardi. En toutes ces affaires, il ne s'agit pas d'une question d'agrément, mais seulement d'une question d'utilité.

"Signé: D'ARNIM."

MÉMOIRE AU CONGRÈS,

De la Chambre des Représentants de la Louisiane.

Au Sénat et à la Chambre des Représentants des Etats-Unis d'Amérique, réunis en Congrès.

La Chambre des Représentants de la Louisiane, organisée conformément aux lois de l'Etat, vous annonce respectueusement qu'elle s'est réunie au Capitole le 4 janvier 1875, s'est organisée [illegible] permanente, conformément à la loi, et que son Orateur et une [illegible] de ses membres ont été forcés [illegible] par les troupes des Etats-Unis. Voici les faits:

Le [illegible] 4 janvier 1875, à midi, le greffier de l'ancienne Chambre appela les [illegible] par le Bureau de recensement [illegible] au nombre de 106. [illegible] une Chambre [illegible]. Après avoir lu le certificat du Secrétaire d'Etat, annexé à la liste, il [illegible] quorum [illegible] présent — 56 [illegible]

[illegible]

Vers [illegible] heure P. M. des désordres dans [illegible]. Alors, afin d'éviter [illegible], le général De Trobriand, de l'armée des Etats-Unis, qui, quelque temps avant, était entré et avait occupé [illegible] d'Etat avec ses soldats, fut [illegible] il entra, l'orateur [illegible]

Le général De Trobriand, à la requête des [illegible]

[illegible]

John O'Quinn, de la paroisse des Avoyelles.
J. J. Horan, de la paroisse Caddo.
A. D. Land, de la paroisse Caddo.
Thos. R. Vaughn, de la paroisse Caddo.
J. Jeffries, de la paroisse Rapides.
R. L. Luckett, de la paroisse Rapides.
G. W. Stafford, de la paroisse Rapides.
Wm. F. Schwing, de la paroisse Ibérie.

Pendant que la Chambre procédait tranquillement à ses travaux, vers trois heures après-midi, le général De Trobriand, commandant les troupes des Etats-Unis dans l'intérieur de la maison d'Etat, entra dans la salle en uniforme, l'épée au côté, accompagné de deux officiers de son état-major et de M. Vigers le précédent greffier de la Chambre, et s'adressa à l'orateur Wiltz en lui exhibant les documents dont voici les copies:

Etat de la Louisiane, Département de l'Exécutif, Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1875.

Au général De Trobriand.

Une assemblée illégale d'hommes ayant pris possession de la salle de la Chambre des représentants, et la police n'étant pas capable de les faire déloger, je requiers respectueusement que vous débarrassiez immédiatement la salle et la maison d'Etat de toutes les personnes non déclarées être des représentants par le bureau des retours de l'Etat.

W. P. KELLOGG, gouverneur.

Etat de la Louisiane, Département de l'Exécutif, Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1875.

Au général De Trobriand.

Le greffier de la Chambre, qui a eu en possession le rôle émis par le secrétaire d'état des membres légaux de la Chambre des représentants, vous désignera les personnes actuellement dans la salle des représentants, déclarées élues par le Bureau légal des retours de l'Etat.

W. P. KELLOGG, gouverneur.

L'orateur refusa de permettre à M. Vigers de lire ces documents, attendu qu'il n'était pas le greffier de la Chambre et à la requête du général De Trobriand ils furent lus par son adjudant.

L'orateur Wiltz demanda alors au général de Trobriand: "Avez-vous soumis ces documents au général Emory?"

Le général de Trobriand—Non, mais je suppose que des copies lui ont été envoyées.

L'Orateur Wiltz: "Général, je désire vous dire que, depuis notre organisation, nous avons admis et assermenté cinq membres des paroisses référées qui ont pris leurs sièges; ces cinq membres doivent-ils être expulsés?"

Le général de Trobriand: "Je ne suis qu'un soldat; voilà mes ordres. Je ne puis entrer dans l'examen de cette question". Le général déclara, en outre, que ses instructions étaient d'obéir aux ordres du gouverneur Kellogg.

L'Orateur Wiltz: "Je vous respecte, général, comme gentilhomme et comme soldat, mais j'ai, comme vous, un devoir à remplir, que je dois à mon Etat, c'est de maintenir la dignité et l'autorité de ma position comme Orateur de la Chambre des représentants. Il faudra que la force soit employée, avant que je vous permette d'exécuter vos ordres".

Sur le refus de l'Orateur Wiltz et de M. Trezevant, le greffier, de lui désigner les personnes et sur le refus de l'Orateur Wiltz de permettre à M. Vigers d'appeler le rôle dans le but d'identifier les membres, alors Hugh J. Campbell et T. C. Anderson aidèrent le général de Trobriand à identifier les membres qui devaient être expulsés. Le général de Trobriand ordonna alors à ses soldats armés et la baïonnette au bout du fusil, d'entrer dans la salle, il s'approcha successivement des membres occupant leurs sièges savoir: MM. O'Quinn, Vaughn, Stafford, Jeffries, Luckett, Kelly, Dunn, Horan et Land et un par un, il les fit emmener hors de la salle par ses soldats, après que chacun de ces messieurs, se levant à sa place, eût fait sa protestation solennelle au nom de ses constituants contre cette expulsion illégale.

Ces représentants ont donc été ignominieusement arrêtés, et, malgré leur protestation publique et leur appel à l'Orateur et à la Chambre pour être protégés,—protection que ni l'un ni l'autre ne pouvaient donner—ont été arrachés de leurs sièges et expulsés violemment de l'enceinte de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, à la pointe de la baïonnette, par des officiers et des soldats de l'armée des Etats-Unis.

Le général de Trobriand a expulsé ensuite le greffier, a suspendu les travaux de la Chambre et, pour y arriver, a mené un peloton de soldats jusqu'au fauteuil de l'Orateur. Celui-ci s'est alors levé et a harangué la Chambre dans les termes suivants:

"Comme Orateur légal de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, je proteste contre cette invasion de notre enceinte par les soldats des Etats-Unis, venus ici avec les mousquets chargés et la baïonnette au bout du fusil. Nous avons vu nos collègues arrachés du sein de cette assemblée par la force des armes et mis à la porte en dépit de leurs solennelles protestations; nous avons vu un peloton de soldats pénétrer dans les couloirs de la Chambre des Représentants de la Louisiane; nous avons protesté contre cet acte au nom d'un peuple jadis libre.

"Au nom de l'Etat de la Louisiane foulé aux pieds, j'élève une fois encore la voix pour protester solennellement. Messieurs, le fauteuil de l'Orateur de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane est environné de troupes des Etats-Unis; l'enceinte de la Chambre des Représentants est au pouvoir de forces armées, et j'invite les Représentants de l'Etat de la Louisiane à se retirer d'elle avec moi".

L'Orateur Wiltz a quitté alors l'enceinte, suivi de tous les représentants conservateurs, la salle restant au pouvoir des soldats.

Si nous sommes entrés dans ces détails et si nous avons insisté sur le renversement d'un Etat souverain par des soldats fédéraux, et sur son abaissement à l'état de province, c'est afin d'éclairer les autres Etats et de leur faire comprendre que leurs propres libertés peuvent être supprimées par les mêmes moyens.

Nous disons solennellement au peuple américain jaloux de ses libertés, que l'exemple de la puissance militaire dispersant les représentants de la Louisiane, peut servir de précédent et conduire à son parfait asservissement et à celui de ses descendants, si, dans cette heure d'épreuve, [illegible] comme nous le sommes, les [illegible] de la liberté constitutionnelle, et nous abandonne à notre destin.

Le tout vous est respectueusement soumis.

J. A. [illegible]	G. W. R. Bayley
J. B[illegible]	J. A. Baffer
E. Booth	E. L. Bower
Jas. Brice, Jr.	G. P. Burkhardt
C. Byrne	J. A. Carmouche
W. W. Carter	J. L. Collins
J. A. D. [illegible]	C. Delbonnier
C. C. Dunn	G. W. Dupré
B. Edwards	R. P. Edwards
R. C. [illegible]	F. D. Estilette
J. A. [illegible]	W. J. Hammond
G. L. Hall	J. J. Horan
[illegible]	C. Jones
E. J. Jackson	J. A. Kelly
W. R. [illegible]	Chas. Kummell
A. D. Lafargue	A. D. Land
R. S. Luckett	A. A. Maginnis
J. L. Mathews	J. E. Meredith
H. C. Mitchell	M. McAlpine
W. M. [illegible]	A. D. Nunez
J. O'Quinn	C. Pascal
W. H. Pipes	G. W. Richardson
C. Romain	J. S. Scales
J. K. Schwing	C. H. Schenck
C. [illegible]	D. W. Self
[illegible]	M. [illegible]
W. P. Smith	G. W. Stafford
F. R. Vaughn	J. Vidrine
E. Voorhies	J. C. Walker
R. B. Watkins	Jas. Webb
G. D. Wells	L. A. Wiltz

J. [illegible], Clerc.

Restaurant Antoine.

Transféré rue St-Louis 65.

M. ANTOINE ALCIATOR annonce à ses clients de la ville et de la campagne et [illegible] qu'il a transféré son restaurant du No [illegible] rue [illegible] au No [illegible] même rue, entre Royale et Bourbon. Il sollicite la continuation du bienveillant patronage qui lui a été accordé jusqu'à ce jour. 8nov—3m

Commercial Restaurant,

107.........Rue de la Douane.........107

MM. GERMAIN & AUGUSTE,

PROPRIÉTAIRES.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de vins de choix. Tout ce qu'il faut pour les soirées, les mariages, etc. Il y a des salons particuliers au premier, des chambres élégamment meublées à louer à la semaine ou au mois, à des prix réduits. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit. 4oct—1an

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15.....RUE ROYALE.....13

Entre les rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de Vins de choix; tout ce qu'il faut pour les Soirées, les Mariages, etc.

Il y a des Salons particuliers au premier; des Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit. 5 déc—1an

BARNETT & CAMMACK,

COURTIERS,

12.........RUE CARONDELET.........12

Achètent et vendent:

BONDS, ACTIONS, GAGES, Valeurs de Ville et d'Etat.

Argent prêté sur garantie.

Taxes et Licences réglées promptement à un escompte libéral.

Négociations d'hypothèques. [illegible]—1an

F. SUARES.........M. SUARES

Premiers prix aux expositions de l'Etat de la Louisiane.

La Flor de los Tabacos.

Dépôt de Cigares de

F. SUARES & Bro.

FABRICANTS DE CIGARES FINS,

84.........Rue Gravier.........84

Entre Magazine et Tchoupitoulas.

Prompte exécution des commandes. Notre fabrique est la plus ancienne de la ville; et nous offrons aux marchands de la ville et de la campagne des cigares du pays et importés de la Havane en gros et au détail, aux prix les plus modérés du marché. 1er juillet—an

Buvette des Variétés DE HOYT,

Au No 14 de la rue Bourgogne,

Au-dessous du théâtre des Variétés.

Ayant pris à bail la Buvette du Théâtre des Variétés pour la saison, et ayant conclu des arrangements qui, je l'espère, satisferont les plus difficiles, je sollicite respectueusement le patronage de mes amis et du public.

8nov—3m.........CHARLES J. HOYT

PIERRE PAVIA

Fabricant de Chaussures à vis.

PREMIÈRE FABRIQUE DU SUD.

Au No. 152 de la rue Royale entre les rues Pierre et Toulouse.

INVENTEUR breveté et fabricant de chaussures à vis métalliques. Elles ne peuvent pas être déviassées; elles ont remporté le premier prix à la Foire de l'Etat de la Louisiane, la médaille d'or en 1872 et la médaille en argent en 1873. avril—1an

AU PROGRÈS:

ERNEST CABAUD,

Fabricant de Chaussures à Vis,

Rue Royale, No 68, près Conti.

SYSTÈME BREVETÉ PERFECTIONNÉ.

C'EST donc par le moyen de ce système que Mr. Cabaud peut fabriquer des chaussures très élégantes et solides et les vendre à des prix très modérés. 7 avril—1an.

Voiliers, etc.

CASSIDY & MILLER,

VOILIERS et agents pour la vente du duck au coton, fabricants de tentes, prélarts, etc., au No 80 de la rue du Camp. On trouvera chez eux, tout prêts, les articles qui se rattachent à leur genre de commerce. 18oct—1an

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra.

Mardi 12 janvier 1875.

Première représentation de ROBERT LE DIABLE.

Opéra en cinq actes, de Meyerbeer.

Jeudi 14—Matinée à midi.

12 jan—1t

Théâtre St-Charles.

Dernière semaine de l'engagement de la célèbre artiste,

Mlle ADA GRAY,

qui jouera tous les soirs et à la matinée de samedi.

VENDREDI.—Bénéfice de Mlle ADA GRAY.

LUNDI, 18 janvier—Mrs Lander's Combination. 12 jan

Grand Bal Paré et Travesti,

DONNÉ PAR LA

SOCIÉTÉ CULINAIRE,

A LA SALLE GRUNEWALD,

LE SAMEDI, 23 JANVIER 1875.

DIRECTEURS

J. Maury, A. Hauss, A. Jarry, L. Regottas, E. Gadol, J. Dubos, Antoine Alciator, N. Masse.

On trouvera des cartes pour messieurs et des invitations pour dames chez M. N. Kuntz, rue du Canal, et chez M. J. Dedieu, à l'encoignure des rues Toulouse et Remparts.

Des propositions cachetées pour l'achat de la barre et du vestiaire seront reçues chez M. Dedieu, jusqu'au 7 janvier 1875.

Prix d'entrée.........$2.00

16 déc au 23 jv—DMJ

Second Bal Anniversaire donné par la Société d'Assistance Mutuelle des "Garçons Restaurateurs," à Grunewald Hall, samedi 6 février, 1875.

DIRECTEURS HONORAIRES.

L. Chaplain, A. Maire, J. Strenna, Chas. Lacoume, Ed. Deuechaud, D. Lopez, J. Trosoni, J. Marchal, E. L. Zoll, E. F. Miston, J. Lamothe, P. Levy, B. Bernichan, A. Alciator, E. Flecher, Chas. Ortalier, L. Moreau, M. Brisolara, F. Huppenbauer, J. Leblanc, M. Vonderbank, Germain Kapy, Paul Roques, Ph. Billman, F. Brunet, Hugh Cassidy.

COMITÉ DE RÉCEPTION.

E. Garreau, M. Pizzini, Paul Pierri, D. Rechac, A. Chopin, J. B. Behean.

COMITÉ D'INVITATION.

J. B. Benson, J. A. Lahargue, Jos. Chapon, E. Garreau, F. Chapon.

Prix de la carte, pour trois.........$[illegible]

S'adresser au No 113 rue Royale, et chez les principaux restaurateurs.

Les demandes d'invitation pour dames doivent être faites au comité, 113 rue Royale, qui les fera distribuer à domicile. Aucune dame ne sera admise sans invitation.

Des propositions cachetées seront aussi reçues par le même comité à la même adresse, jusqu'au 14 janvier prochain pour la barre, le vestiaire et les vins, l'acheteur s'engageant à fournir tout ce qui est nécessaire au service du souper ainsi que le personnel.

14 déc. au 6fev—2p s J e D.

Compagnie d'Ardoises Chapman.

CARRIÈRE CHAPMAN, en Penn.

Fabrique d'ardoises à toits, de première qualité, Cheminées, Linteaux, Allèges de fenêtres, Dalles, &c.

J. BRANDIN FILS, Agent.

Chantier au No 580 de la rue des Remparts, 3e District.

Les ardoises que fabrique cette compagnie sont garanties, elles ne se détruisent, ne se décolorent et ne se décomposent pas, et égalent sous tous les rapports, les meilleures ardoises anglaises de bon marché et se recommandent par leur solidité. L'attention des couvreurs, entrepreneurs et autres est appelée sur la supériorité qu'elles ont sur toutes les autres ardoises employées jusqu'ici à la Nlle-Orléans. [illegible]

Le certificat suivant des principaux couvreurs, architectes et entrepreneurs en dit assez.

A M. J. BRANDIN,

Nous certifions avoir examiné avec soin les ardoises du "Chapman Slate Company." [illegible]

Louis H. Pilié, architecte. A. Castaing, architecte. F. Brion, architecte. Henry Zeller, couvreur. T. Owin, couvreur. B. F. Shipley, couvreur. Albert Clark, couvreur. 9déc—3m.

TOUX, RHUMES, ASTHME.

Ces affections, ainsi que la Grippe, les Bronchites, les Catarrhes, les Irritations de la gorge et des poumons cèdent immédiatement à l'usage du

Baume Pectoral aux Navets Indiens.

Préparé et à vendre par B. LAPRACE, Pharmacien, 21 et 23 Champs Elysées.

Prix du flacon, $1. On le trouve aussi dans les principales pharmacies. 1er nov 1m DMJ V

L. C. ARNY,

A l'ancien établissement

Pour la mise en bouteille,

Nos 26, 28 et 30 de la rue Bienville,

(ancien magasin de J. A. Blaffer & Co.)

OFFRE à vendre, en bouteille,

ALE, PORTER,

LAGER DE ST-LOUIS,

CIDRE & ALE AU GINGEMBRE,

ale draught de Philadelphie, de WM. MASSEY & Co. une spécialité.

Ale et Porter, en barriques, pour les maîtres en bouteilles, ale, porter et cidre en baril pour le draught; fournitures de metteurs en bouteilles, outils, bouchons, fil d'archal, étiquettes aux plus bas prix. 2nov—1m

La Caisse générale des Assurances Agricoles et des Assurances contre l'incendie, de Paris (France)

Capital 12,000,000 francs.

Portefeuille [illegible] francs.

Les soussignés ayant été nommés agents de la Caisse Générale des Assurances contre l'incendie, de Paris, sont maintenant prêts à émettre des polices.

La valeur générale offre une garantie spéciale en raison de la valeur de son portefeuille et aussi de ses grandes affaires en France ou les capitaux engagés dans les affaires d'assurance sont à l'abri des nombreux risques auxquels ils sont exposés en Amérique.

M. J. SMITH & Cie. No 121 rue Gravier.

30 oct 1m

M. RIQUELME,

FABRIQUE DE CIGARES,

A TRANSFÉRÉ son établissement au No 7 DE LA RUE TCHOUPITOULAS, coin Commune, où il a constamment les meilleures marques de CIGARES, importées et du pays, il les vend en gros et en détail.

Venez essayer les cigares du pays qui sont meilleurs que beaucoup de ceux qu'on importe.

Une grande réduction est faite aux acheteurs en gros.

On trouvera également chez lui un stock complet de tabacs à fumer et à chiquer.

Les connaisseurs sont invités à venir examiner les articles. La maison ne craint la concurrence ni sous le rapport de la qualité ni pour celui des prix. 8nov—3m

MORRISON & WOODWARD

Fabricants, Agents et Négociants-Commissionnaires.

SEULS agents pour la vente des célèbres médicaments de Maguire pour les familles; de l'Aimé Condurango pour le foie; du tonique à la Salsepareille, du Baume Plant, &c.; agents pour la vente du Silver Uterine Supporter, du Dr. L. A. Sarbrook.—Bureau et dépôt, No 1 de la rue des Magasins coin Canal. 9avril—1an

EST'D 1858

DOOLEY'S

YEAST POWDER

THE STANDARD BAKING POWDER

THE BEST AND CHEAPEST PREPARATION EVER OFFERED FOR MAKING

—BREAD.—

La Poudre Levain de Dooley
Est parfaitement Pure et Saine.

La Poudre Levain de Dooley
Est dans des Boîtes qui ont le Poids Plein.

La Poudre Levain de Dooley
Fait de Jolis Biscuits et Rolls.

La Poudre Levain de Dooley
Fait de Délicieux Muffins, Pains de Maïs, &c.

La Poudre Levain de Dooley
Fait toute espèce de Dumplings, Pâtés et Gâteaux jolis, légers et sains.

La Poudre Levain de Dooley
Est la Meilleure parce qu'elle est parfaitement pure.

La Poudre Levain de Dooley
Est la plus Economique parce qu'elle a le poids plein.

La Poudre Levain de Dooley
Est garantie et satisfera l'acheteur. Demandez-la.

La Poudre Levain de Dooley
et n'en prenez pas d'autre.

La Poudre Levain de Dooley
Est dans des Boîtes en fer-blanc de différentes grandeurs, à l'usage des familles, des pensions, des hôtels, des restaurants, des bateaux, des navires au long cours.

Le Marché est inondé de Poudre Levain de Qualité inférieure et dont le poids est faible en dessous. LA POUDRE LEVAIN DE DOOLEY est garantie et sous le rapport de la force et [illegible]

A vendre, en gros et en détail, dans tous les Etats-Unis, par les grocers et les marchands d'approvisions de familles.

[illegible]

SPECTACLES, BALS, &c.

Académie de Musique DE SIDWELL.

Dimanche, 10 janvier 1875.

Dernier soir de l'engagement de la Troupe de spécialités.

Et dernière représentation de [illegible]

Académie de Musique DE SIDWELL.

Engagement, pour quelques représentations seulement, de l'actrice accomplie,

MLLE LUCILE WESTERN

secondée par M. W. H. WHALLEY.

Lundi et Mardi, 11 et 12 janvier, EAST LYNN.

Lady Isabelle, Mme Vine, MLLE LUCILE WESTERN. Sir Francis Levison, M. W. H. Whalley.

Mercredi et Jeudi, 13 et 14 janvier, CHILD STEALER.

Mlle Lucile Western dans le rôle de Margaret [illegible]

M. W. H. Whalley dans le rôle de [illegible]

Vendredi, Samedi et Dimanche, 15, 16 et 17 janvier, OLIVER TWIST.

Nancy Sykes, Mlle Western. Bill Sykes, W. H. Whalley.

Samedi, 16 janvier,—à la Matinée, EAST LYNN.

10janv

Théâtre des Variétés.

Directeur.........JNO. E. OWENS.
Contrôleur.........THEO. HAMILTON.

Dernière semaine de l'engagement de la TROUPE DU THEATRE DE LA 5e AVENUE.

Lundi et Mardi soir, Mercredi à midi, MONS. ALPHONSE.

Mercredi et Jeudi soir, LED ASTRAY.

Vendredi, et Samedi soir, GENEVA CROSS.

Samedi à la matinée—DIVORCE.

Lundi prochain—LAWRENCE BARRETT.

L'Union Française.

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs, artisans et ouvriers en tous genres. Ses livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes qui veulent les employer. Bureaux ouverts de [illegible] à [illegible] heures du soir [illegible].

Président, [illegible] L. BRIFFON.

11juin—1an

[illegible]

V. RIVIÈRE, Secrétaire.

[illegible]

JOS. H. DEGRANGE, Secrétaire.

Département des Finances.—Hôtel de ville—Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1875.—[illegible]

ED. PILSBURY, administrateur.

Consolidated Association of the Planters of Louisiana.—New Orleans, December [illegible] The annual election of [illegible] directors will [illegible] MONDAY, FEBRUARY 1st 1875, at the [illegible] House, between the hours of 12 M and 1 P. M.

H. L. FRIRE, Cashier.

31 déc—1m—Tp s

Bureau du Carondelet Canal & Navigation Company.—Nouvelle-Orléans, [illegible] 1874—L'élection de neuf directeurs de la compagnie, pour l'année suivante, aura lieu LUNDI, 11 janvier 1875, au No 12 rue Carondelet, de 10 heures A. M., à 2 heures P. M.

EMILE BOUNY, Secrétaire.

16 déc—14 7 d—[illegible] 17 janv

Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.—Nlle-Orléans, 16 décembre 1874.—Aujourd'hui, à une réunion spéciale des directeurs, [illegible] dividende de [illegible] pour cent a été déclaré [illegible] et sera payé aux actionnaires le premier LUNDI de janvier prochain.

26 déc—15 t.........CH. JUMONVILLE, Caissier.

Banque Nationale de l'Etat de la Nlle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 16 décembre 1874.—L'élection annuelle des directeurs pour l'année prochaine, aura lieu au local de cette banque, le troisième MARDI de janvier, 19 du mois, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

19 déc—1m.........CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

AVIS D'ASSURANCE.

Bureau de Louisiana Equitable Life Insurance Co., Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1874.—(Extrait du compte rendu des délibérations de la direction.)

Il est résolu, à l'unanimité, que les polices émises, par cette compagnie, aux noms des personnes qui ont été tuées le 14 septembre 1874, seront payées.

16 déc—1m.........WILLIAM HENDERSON, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.—Nlle-Orléans, 16 décembre 1874.—Avis aux actionnaires.—A une réunion du conseil de direction de la compagnie du gaz de la Nlle-Orléans, tenue le [illegible], un dividende de six piastres par action a été déclaré sur les profits des derniers six mois, payable à partir du [illegible] janvier 1875.

Le livre des transferts sera fermé du 20 décembre au 4 janvier inclusivement.

17déc—1m.........WM. S. BROWN, Trésorier.

Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1874.—Une assemblée générale des actionnaires de la Compagnie d'Assurance La Salamandre aura lieu, au Bureau de la Compagnie, le lundi prochain, de 9 à 4 heures du soir, conformément à la charte, afin de voter sur les changements, additions ou modifications quelconques (qui pourraient être proposées) à la charte actuelle et, si ce est jugé nécessaire, pour voter sur la liquidation.

Par ordre de la direction.

dec17—1m.........JULES LE MORE, secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Delta.—Nlle-Orléans, 17 décembre 1874.—A une réunion des directeurs, aujourd'hui, conformément à la convocation de cinq directeurs, MM. L. H. Gardner, S. Huff, R. Kuiz, J. A. Peel et Wm. Hartwell, il a été résolu, à l'unanimité, que cette compagnie approuve le choix que les actionnaires de M. Baldwin, [illegible] comme liquidateur [illegible]

15déc—1m.........WM. CRUZAT, faisant fonctions de secrétaire.

Workingmen's Bank.—Nouvelle-Orléans, [illegible] décembre 1874.—Une élection de Directeurs de cette banque, pour l'année 1875, aura lieu au local de ladite banque, le second lundi de janvier 1875, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

11 déc—1m.........J. S. MONDÉOT, Vice-président.

Banque Nationale Mutuelle.—Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1874.—L'élection de Directeurs pour l'année, aura lieu au local de la Banque, No 128 de la rue du Canal, le MARDI, 12 janvier prochain, de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi.

10 déc—1m.........JOSEPH MITCHEL, Caissier.

Nouvelle-Orléans, le 9 décembre 1874.—AVIS.—Une assemblée des actionnaires de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans aura lieu au bureau de la Compagnie, No 128 rue du Canal, le SAMEDI, 16 janvier 1875, de midi à deux heures, afin de voter sur certains amendements à la Charte, approuvés et recommandés par les Directeurs.

10déc au 16jv.........LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Consultations tous les jours,

Rue Broad, près St-Philippe.

AYANT abandonné le journalisme, j'ai repris l'exercice de ma profession, la Médecine, et cet effet, j'ai ouvert, à l'adresse ci-dessus, depuis le 1er octobre dernier, une Consultation avec la jonction d'une petite pharmacie pour mes malades. J'y ai ajouté plusieurs préparations spéciales, dues à mes recherches, en vue de la guérison sans danger aucun pour l'avenir, de certaines maladies que l'on ne guérit, généralement, qu'en compromettant la santé future, souvent pour toute la vie!

NOTA: Je n'emploie jamais de mixtures dans mon traitement interne, ayant jugé, par une longue expérience, que ces mixtures, en qualité insignifiante, ne doivent pas être—[illegible] introduite dans le système. Mes consultations sont gratuites pour les personnes pauvres.

Dr. C. TESTUT.

Aux personnes qui pourront être rhumatisées.

Le grand nombre de personnes qui [illegible] "ANTI RHEUMATIC MIXTURE" [illegible]

[illegible]

W. L. JURGIELEWICZ, Pharmacien, au coin des rues Marais et Toulouse, Nlle-Orléans, Lne.

ANT. CARRIÈRE, O. CARRIÈRE, E. L. CARRIÈRE.

A. Carrière & Co.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE, &c. &c.

No. 45, rue Vieille-Levée.

REÇOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto et Sherry, huiles d'olives.

Avances libérales, sur consignations, à Londres, Liverpool, le Hâvre et Bordeaux. 29sept—1an

Préservez vos Dents.

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN-DENTISTE,

No. 234 rue du Canal, entre Claiborne et Robertson.

[illegible]

JOS. DAVID,

127 Vieille Levée au Dessus [illegible]

NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,

Reçoit des consignations de Beurre, Cotton, [illegible], &c.

[illegible]

J. DOUSSAN.

[illegible] Rue du Canal [illegible]

[illegible]

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

[illegible]

ETAT DE SITUATION

DE LA

Germania National Bank

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

[illegible]

Charbon — Charbon — Charbon

P. & R. DeVERGES,

[illegible]

Charbon. Charbon.

W. G. COYLE & CO.,

[illegible]

COAL. COAL. COAL.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

EUGÈNE WAGGAMAN.

[illegible]

LOTERIE.

[illegible] 10,000 [illegible]

[illegible]

DOLLARS

JUSQU'A CONCURRENCE DE DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE PIASTRES SERONT DISTRIBUÉS. LE 27 FÉVRIER, PAR LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DU KENTUCKY, A L'OCCASION DE SON CINQUIÈME ET DERNIER CONCERT.

Le Tirage est certain ou l'argent sera remboursé.

[illegible]

Tho. E. Bramlette, [illegible]

BILAN

BANQUE GERMANIA NATIONALE

PARA L'ETAT DE LA LOUISIANE

[illegible]

Compagnie d'Assurance TEUTONIA

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

ASSURANCE SUR LA VIE

New York Life Insurance Company

[illegible]

COPES & OGDEN,

Agents-Généraux,

[illegible] CARONDELET.

[illegible]

Banque Nationale de l'Etat

[illegible]

P. DEJAN.

[illegible] de Meubles.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

DOMATIEN AUGUSTIN,

Register in Bankruptcy.

[illegible]

Banque d'Epargne des Citoyens,

GRUNEWALD HALL,

[illegible]

Forester Delande & Co.,

COURTIERS DE PROVISIONS

Négociants-Commissionnaires,

[illegible]

Vins, Liqueurs, Provisions, &c.

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

[illegible]

LAURENT LACASSAGNE,

[illegible]

QUEYROUZE & BOIS, [illegible]

CAZAUX & VERGNOLE, [illegible]

VINCENT BATTOLARA, [illegible]

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

Ce cordial, [illegible]

[illegible]

CAZAUX & VERGNOLE

[illegible]

En Vins, Cognacs et Cordiaux,

[illegible] VIEILLE LEVÉE [illegible]

NOUVELLE-ORLÉANS.

AUX MAITRES DE POSTE.

[illegible]